

## Les prix des entrées de ville

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, a toujours accompagné avec beaucoup d'intérêt et soutenu l'organisation des « prix des entrées de ville ».

Au terme de sa 10<sup>e</sup> édition, un bilan de ce concours organisé tous les ans par la Ligue Urbaine et Rurale méritait d'être établi. Il est particulièrement intéressant et encourageant comme en atteste cette publication qui nous rappelle les opérations primées et leur devenir.

Pour répondre à la complexité du traitement des entrées de ville; ces opérations primées démontrent la nécessité de conjuguer dans la durée une maîtrise d'ouvrage et une maîtrise d'œuvre, toutes deux de qualité. Il faut en effet des élus exigeants et surtout tenaces, pour accompagner des projets souvent longs et complexes à mener. Mais il faut aussi des équipes de maîtrise d'œuvre compétentes et le plus souvent pluri-disciplinaires. La complexité des projets nécessite souvent un véritable travail d'équipe entre l'architecte, l'urbaniste, le paysagiste, l'ingénieur, l'éclairagiste...

Malgré ces difficultés, elles permettent de démontrer que la qualité de ces nouveaux quartiers est possible et reconnue des usagers. Leur succès est souvent au rendez-vous et il est durable.

Elles démontrent le bien-fondé de la politique dite des « entrées de ville », initiée à travers « l'amendement Dupont » intégré dans la loi « Barnier » de 1995 par le Sénateur Ambroise Dupont. Pour répondre à l'évolution jugée négative d'un développement mal maîtrisé de zones commerciales ou hôtelières souvent de piètre qualité architecturale et paysagère, il s'agissait d'établir une inconstructibilité le long des principales voies d'accès aux villes qui ne pouvait être levée uniquement qu'à travers une véritable démarche de projet d'aménagement. Ce dispositif vient en outre d'être amélioré à travers les lois dites du « Grenelle de l'environnement », pour mieux prendre en compte le traitement des enseignes et des publicités particulièrement prégnantes en ces lieux. Le nouvel « amendement Dupont » de la loi a proposé en effet une réforme générale de notre réglementation en matière de

publicité, réforme qui devrait avoir un impact important sur la qualité de tous nos paysages.

Aussi, les prix des entrées de ville ont permis de démontrer que des projets de qualité étaient possibles et constituaient une alternative réelle à la banalisation constatée de nombreux quartiers situés en périphéries de nos villes.

À l'heure du Grenelle, de l'engagement national pour l'environnement, de la promotion d'une ville durable, d'écocités et d'écoquartiers, le ministère en charge de l'écologie et des paysages ne pouvait donc que promouvoir de telles démarches pionnières en la matière et inscrites dans le respect de nos paysages, de leur diversité, et de notre patrimoine naturel comme culturel.

Toutefois, si une prise en compte élargie des enjeux environnementaux a bien été constatée au fil des ans, des pistes de progrès restent encore à promouvoir, telles une meilleure accessibilité par des transports en commun et le développement des déplacements doux pour tenir compte des économies d'énergie ainsi qu'une intégration accrue des entrées de ville dans les « trames vertes et bleues » à promouvoir dans nos territoires au regard des enjeux de la biodiversité.

Il s'agit de promouvoir par la concertation et le dialogue, des « projets collectifs » de maîtrise de l'évolution de notre cadre de vie, d'instaurer un dialogue, un débat public, pour parler de l'évolution de nos paysages et mieux aborder les défis qui nous sont proposés à travers le Grenelle pour promouvoir une ville durable.

Merci donc à la LUR d'aider à travers son action et celle de ses partenaires, les collectivités, et plus largement nos concitoyens, à promouvoir de bons projets et des solutions d'avenir pour habiter nos territoires dans le respect de toutes leurs dimensions et en valorisant au mieux leurs ressources, tant naturelles que culturelles.

Catherine Bergeal

Sous-directrice de la qualité du cadre de vie de la direction en charge de l'urbanisme et des paysages du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL)